



SETCa-BBTK
BRUXELLES-HALLE-VILVOORDE

Principaux avantages de l'adhésion au SETCa

1. **Défense des intérêts des travailleurs** dans les commissions paritaires et autres organismes officiels et auprès des employeurs.
2. **Intervention syndicale** dans toutes les questions sociales.
3. **Consultation de nos conseillers juridiques** pour vos questions relatives au droit du travail et à la sécurité sociale.
4. **Assistance juridique** devant le Tribunal du travail, après analyse de votre dossier et à condition de remplir les conditions d'affiliation.
5. Paiement des **allocations de chômage** par le service chômage de la FGTB.
6. Indemnité statutaire en cas de **grève**.
7. Paiement de **primes de solidarité** (événement à partir du 01/01/2021) :

	Après 5 ans d'affiliation SETCa	Après 10 ans d'affiliation SETCa	Après 15 ans d'affiliation SETCa
Prime de naissance	€ 25,00		
Prime de mariage	€ 25,00		
Prime de fidélité pour pensionnés		€ 50,00	€ 75,00

Le paiement de toute prime est prescrit un an après l'événement.

Les primes sont payées sur présentation d'un document justificatif et du carnet de membre.

Cotisations en vigueur au 01/07/2022

Cotisations effectives	
Travailleurs temps plein	€ 16,36
Temps partiels - Mi-temps (<= 20H)	€ 13,25
Prépensionnés	€ 11,95
Cotisations réduites	
Interruption de carrière	€ 5,70
Pensionnés-ées – Accueillants-es d'enfants	€ 4,15

Lors de l'inscription

Par domiciliation : paiement d'une avance des 3 premiers mois à partir de l'inscription

Sans domiciliation : paiement d'une avance des 6 premiers mois à partir de l'inscription

Des **frais d'administration** de € 4 sont dus sauf dans le cas d'un paiement par domiciliation bancaire et/ou d'un transfert d'une section SETCa, d'une autre centrale de la FGTB ou d'une autre organisation syndicale.

Attention : toute désaffiliation doit être communiquée **par écrit** avant le 20 de chaque mois

Vous êtes tenus de nous **communiquer tout changement** d'adresse, d'employeur (ou chômage), de statut (mi-temps, prépension, pension), de centrale professionnelle, de syndicat, faute de quoi nous déclinons toute responsabilité en cas de préjudices et, aucun remboursement ne sera effectué.



Syndicat des employés, techniciens et cadres

Retrouvez nos heures d'ouverture sur setca.org. Le service juridique du SETCa est uniquement accessible sur rendez-vous au +32 2 519 72 11

Bureau de Bruxelles

Place Rouppe 3, 1000 Bruxelles | TEL +32 2 519 72 11 | FAX +32 2 519 72 80 | admin.bruxelles@setca-fgtb.be | Delta Lloyd : BE42 8777 9424 0154

Bureau de Vilvoorde

Mechelsestraat 6, 1800 Vilvoorde | TEL +32 2 252 43 33 | FAX +32 2 253 12 04 | admin.vilvoorde@setca-fgtb.be | Delta Lloyd : BE42 8777 9424 0154

Bureau de Halle

Meiboom 4, 1500 Halle | TEL +32 2 356 06 76 | admin.halle@setca-fgtb.be | Delta Lloyd : BE42 8777 9424 0154